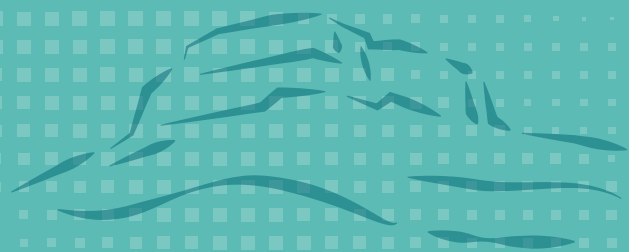


**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE**

G. 1 MISE À JOUR N°1



G – ÉVOLUTION DU PLUi DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Approuvé le 29.06.2023

G1 – Mise à jour n°1 des Annexes – arrêtée le 22 août 2023

1) Sont rajoutés les documents suivants :

Annexes Informatives (P) :

➤ P2 – DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (D.P.U.) – RENFORCÉ (D.P.U.R.) :

- Délibération n°URBA 059-14360/23/CM du Conseil de Métropole du 29 juin 2023 portant institution du Droit de Préemption Urbain Simple par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le périmètre du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ;
- Délibération URBA 058-14359/23/CM du Conseil de Métropole du 29 juin 2023 portant institution du Droit de Préemption Urbain Renforcé par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur les communes d'Aubagne, Auriol et La Penne-sur-Huveaune ;
- Périmètre du DPUR n°01 « Aubagne » ;
- Périmètre du DPUR n°02 « Auriol » ;
- Périmètre du DPUR n°03 « Auriol – Moulin de Redon » ;
- Périmètre du DPUR n°04 « La Penne-sur-Huveaune » ;
- Périmètre du DPUR n°05 « La Penne-sur-Huveaune – Secteur Beaussier ».

2) Est annulé et remplacé le document suivant :

Annexes :

- Tableau de suivi des annexes